



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux études de santé dans les territoires

Question écrite n° 13005

Texte de la question

Mme Alix Fruchon interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'accès aux études de santé dans les territoires en déficit médical. En l'espèce, il a été confirmé l'ouverture d'une première année d'accès aux études de santé au sein de la commune d'Amilly (Loiret) à la rentrée 2027. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des démarches engagées par le Gouvernement pour lutter contre les déserts médicaux et permettre un meilleur maillage territorial d'accès aux études de santé. Le département de l'Indre connaît également une situation préoccupante en matière de démographie médicale et fait face à des besoins croissants en professionnels de santé. Dans ce contexte, l'ouverture d'une première année d'accès aux études de santé sur ce territoire constituerait un levier essentiel pour favoriser l'installation de futurs médecins et professionnels de santé dans la région. C'est pourquoi elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'étendre ce dispositif à d'autres départements, dont le département de l'Indre, et si oui, selon quel calendrier et dans quelles conditions cette ouverture pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Alix Fruchon](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13005

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2026](#), page 1344